



Organisation
internationale
du Travail

PROGRAMME PAYS DE PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT AU BURKINA FASO 2012 - 2015



**PROGRAMME
PAYS DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT
AU BURKINA FASO**
2012 - 2015



Organisation
internationale
du Travail



Gouvernement du Burkina Faso

REMERCIEMENTS

Le Gouvernement burkinabé et M. François Murangira, Directeur du BIT à Dakar adressent leurs sincères remerciements à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, avec patience et méthode, ont contribué à la réalisation de ce document. Ce message est également adressé aux équipes techniques nationales tripartites, à tous les partenaires nationaux et internationaux, aux départements techniques ministériels ainsi qu'aux membres de l'Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent - Bureau de pays de Dakar (ETD-BP/Dakar).

Un remerciement particulier est adressé à M. Honoré Djerma, spécialiste principal statistiques du travail et point focal du BIT pour le Burkina Faso, pour son rôle déterminant dans le processus de consultation, à M. Redha Ameer, coordonnateur de l'Unité de programmation de l'ETD-BP/Dakar pour la supervision technique tout au long du processus de formulation du PPTD, et à Mme Caroline Kane-Niang, assistante à la communication, pour la prise en charge des aspects liés à la publication.

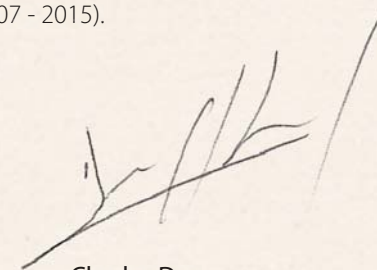
Le travail conjoint de l'ensemble de ces acteurs a rendu ce précieux document disponible.

AVANT PROPOS

Les emplois productifs et décents sont au cœur de l'agenda du développement au Burkina Faso. Ils sont le fondement d'une vie digne de chaque burkinabé. C'est pourquoi les mandants tripartites de l'OIT au Burkina Faso se sont engagés résolument à combler l'énorme déficit de travail décent par la formulation et la mise en œuvre du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD).

La formulation du PPTD Burkina Faso s'est caractérisée par une approche participative et inclusive pilotée par la partie nationale tout au long du processus. Les mandants tripartites de l'OIT au Burkina Faso ont identifié les principaux enjeux, défis et propositions d'axes d'intervention. Ces éléments ont été développés, enrichis et structurés dans un projet de document de PPTD pour le Burkina Faso. La signature du PPTD a été un moment politique fort avec une présence massive des représentants de haut niveau de la partie nationale, démontrant ainsi une appropriation nationale effective.

Par rapport aux expériences dûment capitalisées, le PPTD Burkina Faso comporte un certain nombre d'innovations, notamment pour ce qui concerne le pilotage du processus de formation par la partie nationale et la réflexion autour des ressources nécessaires à sa mise en œuvre : suivi-évaluation, stratégie de communication et renforcement des capacités des membres du comité de pilotage. Le PPTD Burkina Faso est un document vivant qui doit être mis à jour et amélioré sur la base des résultats pertinents du suivi et de l'évaluation de son impact. Il constitue une immense contribution à l'accélération de la réalisation de l'Agenda du travail décent en Afrique (2007 - 2015).



Charles Dan
Directeur Régional
Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique

PRÉFACE

Le processus de formulation du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD) du Burkina Faso s'est caractérisé par une approche participative et inclusive ayant impliqué l'ensemble des acteurs que sont le Gouvernement, les organisations patronales et les organisations syndicales des travailleurs. Après son adoption par décret en Conseil des Ministres, les partenaires sociaux se sont engagés aux côtés du Gouvernement pour la signature du protocole d'accord avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) afin d'assurer la mise en œuvre du PPTD.

Ce Programme traduit l'excellent partenariat qui existe entre les mandats tripartites du Burkina Faso et l'OIT. Il rappelle l'engagement et la détermination des mandants tripartites et des autres acteurs au développement à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité au Burkina Faso.

Le PPTD du Burkina Faso, qui couvre la période 2012-2015, est un document de référence en matière de promotion du travail décent. Il est en phase avec les documents cadres nationaux de référence, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), la Politique Nationale du Travail (PNT), la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et la Politique Nationale de protection sociale (PNPS).

La prospérité du Burkina Faso dépend de la proportion de ses habitants qui ont accès à un travail décent. C'est pourquoi, la création d'emplois décents et la protection sociale, qui constituent les deux (02) axes prioritaires du PPTD, sont également les priorités majeures du Gouvernement du Burkina Faso.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour réitérer les remerciements du Gouvernement du Burkina Faso au Bureau international du Travail et à l'ensemble de ses partenaires au développement pour leurs contributions multiformes et pour leur engagement soutenu en faveur de la mise en œuvre de ce Programme.

Le Gouvernement sait compter sur la mobilisation de tous les acteurs pour la réussite du PPTD au Burkina Faso.

Je reste persuadé que la mise en œuvre efficiente du PPTD sera une réponse efficace à une croissance forte, durable et équitable en vue d'une réduction significative de la pauvreté au Burkina Faso.



Vincent ZAKANE
Officier de l'Ordre National

Ministre de la Fonction Publique, du Travail
et de la Sécurité Sociale



Gouvernement du Burkina Faso



Organisation internationale du Travail

Protocole d'accord entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Organisation internationale du Travail représentée par le Bureau international du Travail

Attestant de la qualité des relations entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ;

Attendu que l'OIT coopère avec ses États Membres en vue de réaliser les principes et objectifs énoncés dans sa constitution ;

Attendu que l'OIT et les mandants tripartites du Burkina Faso (gouvernement, employeurs et travailleurs), tels qu'identifiés ci-dessus, souhaitent renforcer la coopération technique et travailler ensemble pour atteindre les objectifs du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) établi à cet effet ;

Comprenant la nécessité de renforcer les capacités des mandants tripartites burkinabè afin de leur permettre d'atteindre les objectifs du travail décent ;

Prenant en compte les axes stratégiques du pacte mondial pour l'emploi ;

Rappelant la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (1947), à laquelle le Burkina a adhéré.

Il a été convenu, entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Organisation internationale du Travail, ce qui suit :

Article 1 :

Les deux parties s'engagent, par le présent protocole, à coopérer pour la mise en œuvre du PPTD joint en annexe. Le PPTD fait partie intégrante du présent Protocole d'accord. En cas d'incompatibilité entre les dispositions dudit Programme et celles du Protocole d'accord, les dernières prévaudront.

Article 2 :

L'Organisation internationale du Travail s'engage à fournir au Burkina Faso l'appui technique nécessaire pour mettre en œuvre ledit programme, et entreprendre ainsi, avec les mandants tripartites, les efforts nécessaires pour mobiliser les ressources pour le financement des activités prévues dans le programme pays pour le travail décent.

Article 3 :

Pour toutes les questions liées à la mise en œuvre du PPTD et aux activités connexes du Bureau international du Travail (BIT) dans le pays, le Gouvernement du Burkina Faso fournira au BIT les facilités et les arrangements nécessaires, y compris l'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée sur les biens, le matériel, le travail et les services utilisés aux fins de l'exécution du mandat officiel du BIT.

Aucune disposition du présent Protocole d'accord et aucun acte s'y rapportant ne peuvent être considérés comme comportant une renonciation aux privilèges et immunités de l'OIT.

Article 4

Le Programme pays pour le travail décent sera mis en œuvre durant la période 2012-2015. Par consentement mutuel consigné par écrit, les parties peuvent amender toutes les dispositions du présent Protocole d'accord ou étendre le programme, y compris en cas de non achèvement dans le délai prévu.

Article 5

Pour toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement couvertes par cet accord, les dispositions pertinentes des procédures, règles et directives de l'OIT s'appliqueront.

Article 6

Le présent protocole d'accord, rédigé en cinq (05) exemplaires originaux, en français, entre en vigueur à partir de la date de sa signature. Dans le cas où le Protocole d'accord serait traduit dans une langue autre que le français, la version originale en français prévaudra.

Signé le 24 septembre 2012 à Ouagadougou au Burkina Faso

Pour et au nom du Gouvernement du Burkina Faso

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

M. Soungalo Appolinaire OUATTARA

Pour et au nom de l'Organisation internationale du Travail

Le Directeur Régional pour l'Afrique

M. Charles DAN

Pour et au nom des organisations syndicales des travailleurs du Burkina Faso

Les centrales syndicales du Burkina Faso
Le Président de mois

M. Joseph TIENDREBEOGO

Pour et au nom des organisations d'employeurs du Burkina

Le Conseil National du Patronat Burkinabé
Le Président

M. Birahima NACOULMA

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACMT	Amélioration des conditions et du Milieu de Travail
ACT/EMP	Bureau des Activités pour les Employeurs de l'OIT
ACTRAV	Bureau des Activités pour les Travailleurs de l'OIT
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AMU	Assurance Maladie Universelle
AP	Amélioration de la productivité
AT/MP	Accident du Travail et Maladies Professionnelles
BAD	Banque Africaine de Développement
CCT	Commission Consultative du travail
CEACR	Commission d'Expert sur l'Application des Conventions et
CERFER	Centre Régional de Formation et d'Entretien Routier
CIT	Conférence Internationale du Travail
CMPNSSP	Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida
CNPB	Conseil National du Patronat Burkinabé
CNSS	Caisse Nationale de sécurité sociale
CPFACE	Centre de Production et de Formation en Audiovisuel et communications en entreprise
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTLS/MT	Comité Tripartite de Lutte contre le VIH/sida en milieu de travail
CTNCSST	Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DOS	Document d'orientation stratégique
DSCADD	Document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
EMP/ ENTREPRISE	Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise
EMP/POLICY	Département des politiques de l'Emploi
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
FESPACO	Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
FICOD	Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées
FMI	Fonds Monétaire International

GENDER	Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes
GERME	Gérer mieux mon entreprise
GJP	GJP = Global Jobs Pact (Pacte Mondial pour l'Emploi)
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IAPRP	Inter Africaine de la Prévention des risques professionnels
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INTEGRATION /NG	Département de l'Intégration des politiques de l'OIT
IPEC	Programme International pour l'Abolition du travail des enfants
MJE	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi
MPE	Micro et Petites Entreprises
NIT	Normes Internationales du Travail
NORMES	Département des Normes internationales du travail
NU	Nations Unies
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
OST	Office de Santé des Travailleurs
PA	Plan d'Action
PAMODEC	Projet d'appui à mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
PAO	Plan d'Action Opérationnel
PDFT	Principes et droits fondamentaux au travail
PEPFAR	President's Emergency Plan for AIDS (Plan d'Urgence des Etats-Unis à la Lutte contre le sida)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs

PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNSST	Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail
PNT	Politique nationale du travail
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
PNUD/UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PPTD	Programme par pays de Promotion du Travail Décent
PPE	Pays Pauvres Très Endettés
PREST	Projet de pistes rurales à l'Est
PSF	Préventeur Sans Frontière
PTF	Partenaire Technique et Financier
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être
RBTC	Regular Budget for Technical Cooperation (Budget régulier pour la coopération technique)
RDP	Revue des Dépenses Publiques
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SMIT	Système d'information sur le marché du travail
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres et textiles
SST	Sécurité et Santé au Travail
STEP	Stratégies et Techniques pour l'Extension de la Protection sociale
SYAPRO	Symposium sur l'Audiovisuel et la Prévention des Risques Professionnels de Ouagadougou
TURIN (CIF-OIT)	Centre International de Formation de l'OIT de Turin
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UITA	Union Internationale des Travailleurs de l'Agriculture, Alimentation, Hôtel restaurant et Etablissements similaires dans les pays franco-phones d'Afrique
UNCEB	United Nation System Chief Executives Board for Coordination
UNCT	United Nation Country Team (Equipe pays des Nations Unies)
USDOL	United States Department Of labour

SOMMAIRE

Remerciements	I		
Avant Propos	II		
Préface	III		
Protocole	IV		
Sigles et abréviations	V		
Sommaire	VI		
Résumé	VII		
Introduction	VIII		
1. Contexte du pays	1		
1.1. Contexte socioéconomique	1		
1.2. Emploi et revenus	3		
1.3. Protection sociale	3		
1.4. Normes internationales du travail et dialogue social	4		
1.5. Disparités de genre	5		
1.6. Priorités de développement du pays	6		
1.7. Coopération avec le BIT et leçons tirées	8		
1.8. Processus de formulation du PPTD	10		
1.9. Participation des partenaires sociaux dans le processus de formulation	11		
2. Axes prioritaires du programme	13		
3. Résultats à court et moyen termes	15		
3.1. Réalisation 1 : L'intégration de l'emploi dans les politiques, plans sectoriels et nationaux est effective	16		
3.2. Réalisation 2 : Les capacités institutionnelles des Ministères en charge du Travail, de l'emploi, des partenaires sociaux et des autres acteurs sont renforcées dans le domaine de la promotion de l'emploi décent	17		
3.3. Réalisation 3 : Des opportunités d'emploi pour les jeunes, femmes et personnes handicapées sont créées	18		
3.4. Réalisation 4 : Le Gouvernement, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux prennent des mesures pour promouvoir l'application des méthodes intensives en emplois décents dans les programmes d'investissements, aux fins du développement local	18		
3.5. Réalisation 5 : Les mandants tripartites et autres acteurs clés consolident le dialogue social, ratifient, appliquent les normes internationales de travail et mettent en œuvre les obligations constitutionnelles du Burkina Faso en matière normative	20		
3.6. Réalisation 6 : Les capacités nationales sont renforcées en vue de mettre en œuvre le plan d'action national pour éliminer les pires formes de travail des enfants	20		
3.7. Réalisation 7 : Le processus de construction du socle de protection sociale est lancé et est pris en compte dans la SCADD, en lien avec le Pacte mondiale pour l'emploi	22		
3.8. Réalisation 8 : Les mandants tripartites élaborent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de sécurité, santé au travail et environnement (SSTE) dans les économies formelle et informelle	23		
3.9. Réalisation 9 : Les mandants consolident les acquis et intensifient les actions de lutte contre le VIH/SIDA-IST et la tuberculose en milieu de travail (y compris dans l'économie informelle)	24		
4. Plan d'exécution	27		
5. Mise en œuvre et gestion	27		
6. Modalités relatives au suivi et à l'évaluation de la performance	28		
7. Les ressources	29		
Annexe 1 : Alignement du PPTD avec les cadres nationaux du Burkina Faso	30		
Annexe 2 : Conventions internationales du travail de l'OIT ratifiées par le Burkina-Faso ..	32		

RÉSUMÉ

Épousant la préoccupation fondamentale de l'Organisation internationale du Travail consistant à promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine, le Burkina Faso a décidé de se doter d'un Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) pour la période 2012–2015. Outre la correction méthodique des déficits de travail décent dûment identifiés, le PPTD répond à un souci d'efficacité et de cohérence dans la mesure où il constitue à la fois, le guide du gouvernement pour la promotion du travail décent et le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et au renforcement des capacités dans ce domaine.

De façon générale, l'engagement des mandants tripartites pour la promotion du travail décent justifie la formulation du Programme Pays de Promotion du Travail Décent au Burkina Faso dont l'objectif est d'offrir un cadre cohérent, intégré, s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'OIT et tirant les leçons des interventions passées. Un accent particulier sera donc mis sur l'approche multidisciplinaire et la démarche consistant à renforcer le partenariat avec les autres acteurs du développement, notamment dans le cadre du PNUAD, pour une meilleure synergie dans les interventions.

Le PPTD tire ses orientations de l'analyse du contexte socio économique et de la situation du pays en matière de création d'emploi et de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de tripartisme et de respect des normes internationales de travail. Le diagnostic a révélé des efforts consentis en matière de promotion de l'emploi, mais aussi des déficits certains concernant le travail décent liés notamment, au chômage des jeunes (14,4% des jeunes actifs de 15 à 24 ans), à l'inadéquation entre le système éducatif et l'emploi, aux disparités de genre dans l'accès à l'emploi, au faible taux de couverture du système formel de protection sociale de type public (9%), aux capacités à améliorer de la Direction de la santé et sécurité au travail, de l'inspection médicale du travail et de l'Office de santé des travailleurs, au taux encore élevé d'enfants au travail (1 658 869 enfants soit 41,1%, de 5 à 17 ans économiquement actifs).

Conscient de ces déficits, le BIT apportera son appui à la politique de création d'emplois, notamment à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et du Plan d'Actions Opérationnel (PAO), aux fonds d'appui à la création d'emplois (Fonds d'appui à la Promotion de l'emploi, Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, Fonds d'appui aux initiatives des jeunes). Il apportera également une assistance pour ce qui concerne le renforcement de la protection sociale

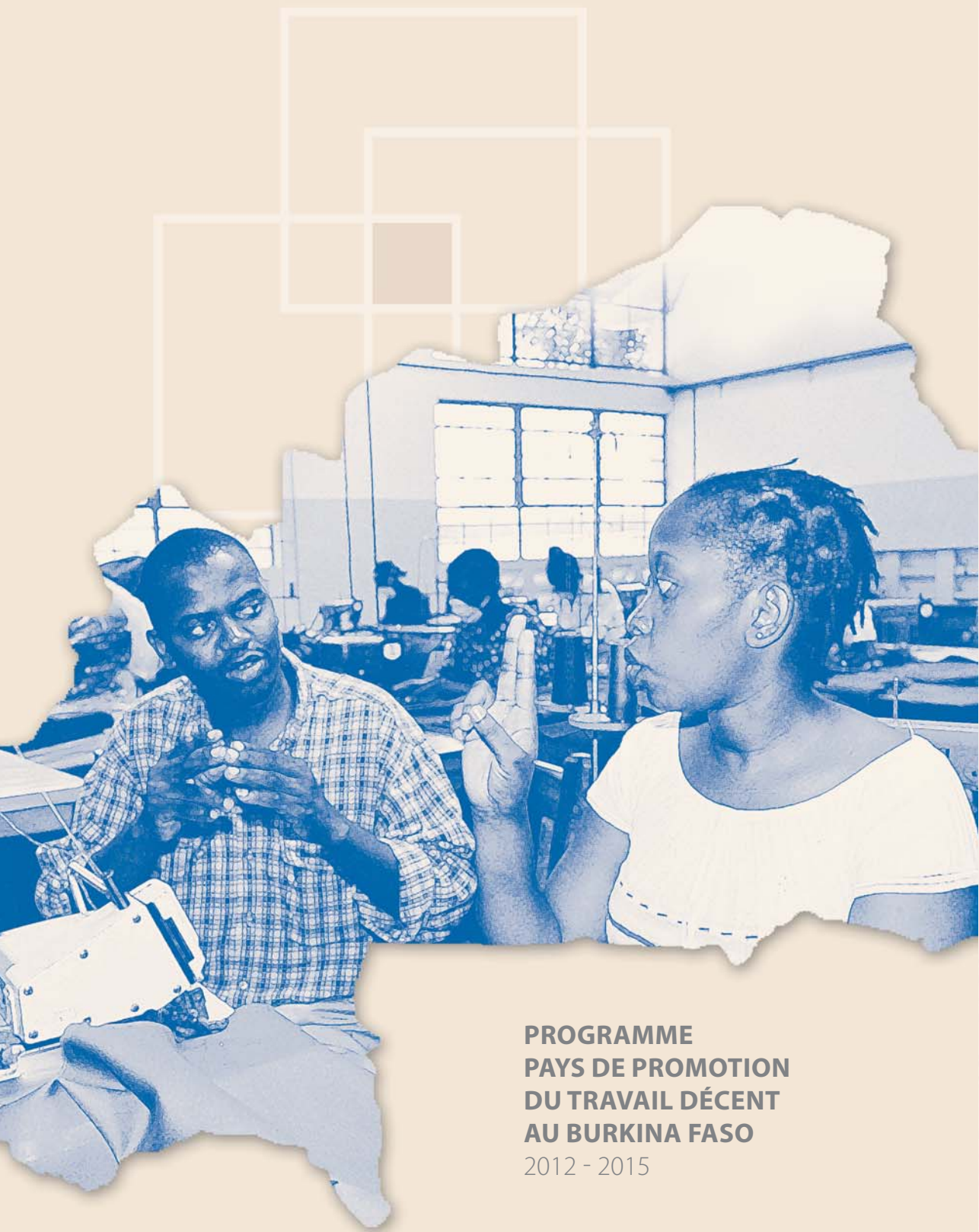
De l'identification des déficits de travail décent, découle le choix des axes d'intervention prioritaires. Ces axes ont été discutés et validés lors d'ateliers tripartites organisés tout au long du processus. Les axes prioritaires proposés sont :

Axe prioritaire 1 : « la promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural »

Axe prioritaire 2 : « Le renforcement et l'extension de la protection sociale ».

Le présent PPTD décline ces axes prioritaires en Résultats, avec, pour chaque Résultat, les produits concourant à son atteinte et les indicateurs de résultat permettant de vérifier l'atteinte des objectifs déterminés. Les activités à mener pour obtenir des produits sont déclinées dans la partie matricielle du PPTD.

La mise en œuvre du PPTD est sous la responsabilité du gouvernement et du BIT. A cet effet, le ministère en charge du travail mettra en place un comité technique de suivi qui, dans une démarche résolument participative et partenariale devra notamment, inclure les départements ministériels sectoriels et les organisations syndicales et patronales ayant contribué à l'élaboration du PPTD. Le suivi et l'évaluation sont de la responsabilité des mandants tripartites avec l'appui technique du BIT. Dans le cadre de son appui le BIT veillera, entre autres, au respect des règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes ; en l'occurrence, l'établissement des rapports annuels, du rapport à mi-parcours (attendu à la fin de l'année 2, soit fin 2013) et du rapport final d'évaluation. Le suivi et l'évaluation porteront sur l'impact du PPTD en terme qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus.



**PROGRAMME
PAYS DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT
AU BURKINA FASO**
2012 - 2015

INTRODUCTION

Le Burkina Faso faisant siennes les orientations de l'OIT en matière de promotion du travail décent, a décidé de se doter d'un Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD). En effet, « *Le but fondamental de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) aujourd'hui est de promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine* »¹, dans tous les pays. Pour atteindre ce but, l'OIT fournit une assistance technique et institutionnelle aux mandants dans les États Membres.

Le Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) du Burkina Faso constitue le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et au renforcement des capacités. Il constitue la contribution spécifique de l'OIT aux cadres nationaux de développement tels que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce PPTD s'inscrit également dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en juin 2008 à Genève par la 97^{ème} session de la Conférence internationale du Travail. Cette déclaration souligne que : « dans un contexte marqué par l'accélération des changements, les engagements et les efforts des Membres et de l'Organisation visant à mettre en œuvre le mandat constitutionnel de l'OIT, notamment par l'intermédiaire des normes internationales du travail, et à placer le plein emploi productif et le travail décent au cœur des politiques économiques et sociales devraient se fonder sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, d'égale importance, autour desquels s'articule l'Agenda du travail décent... ». Elle stipule également que « L'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination doivent être considérées comme des questions transversales aux objectifs stratégiques mentionnés précédemment ».

Enfin, ce PPTD s'inscrit dans un contexte international marqué par la crise financière et économique, qui a des graves conséquences sociales et de sérieuses répercussions sur le monde du travail, surtout pour les catégories les plus marginalisées qui, en l'absence de mesures efficaces, ont vu leur situation de pauvreté s'aggraver et les inégalités se creuser. Le PPTD du Burkina Faso s'appuie dès lors sur les options politiques et domaines d'actions recommandés par le Pacte mondial pour l'Emploi, adopté à l'occasion du Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi, qui s'est tenu du 15 au 17 juin 2009 à Genève.

Le PPTD Burkina Faso, qui a été formulé de façon participative avec l'ensemble des parties prenantes, fixe les domaines prioritaires de coopération entre le BIT, les mandants tripartites et d'autres partenaires au développement dans le cadre des priorités de développement du Burkina Faso au cours de la période 2012-2015.

1. Juan Somavia, Directeur général du BIT.



**PROGRAMME
PAYS DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT
AU BURKINA FASO
2012 - 2015**

1. CONTEXTE DU PAYS

1.1. Contexte socioéconomique

Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie et de l'UEMOA, le Burkina Faso a connu une croissance du PIB en termes réels de 5,3% en 2008 ; 3,1% en 2009; et des prévisions de croissance de 4,2% en 2010 ; avec un PIB par habitant de 257.100 FCFA en 2009. L'économie reste sensible aux aléas : pluviométrie, crise financière et économique, prix des matières premières exportées (coton) ou importées (pétrole) mais également à certaines contraintes fondamentales : faiblesse du capital humain, insuffisance des infrastructures de développement économique, problème de gouvernance.

Le Burkina Faso figure parmi les pays dont l'indice du développement humain est le plus faible (0,305 en 2010 et occupe le 161^e rang)². Les enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages réalisées en 1998 et en 2003 ont révélé que plus de deux personnes sur cinq vivent en dessous du seuil de pauvreté estimé à 72 690 FCFA en 1998 et 82 672 FCFA en 2003³. En effet, la proportion des pauvres est passée de 45,3% en 1998 à 46,4% en 2003, soit une aggravation de 1,1%. En 2007, le pourcentage estimé de personnes ayant un niveau de consommation inférieur au seuil de pauvreté était de l'ordre de 42,7% en moyenne sur l'ensemble du territoire, dont 16,6% en ville et 49,1% en campagne. En 2009, l'incidence globale de la pauvreté était estimée à 43,2%⁴, dont 49,5% en milieu rural et 23,7% en milieu urbain. Elle traduit une certaine amélioration de la situation, mais reste préoccupante car la pauvreté touche près de la moitié de la population rurale.

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, la population est estimée à 14 017 262 habitants dont 51,7% de femmes (elle est estimée à 15,7 millions d'habitants en 2010), avec un taux d'accroissement moyen de 3,1% entre 1996 et 2006. La population résidant en milieu rural représente 79,7 %. Les moins de 20 ans représenteraient 60% de la population burkinabé (59,1% en 2006). Cette jeunesse constitue certes un atout, comme vecteur potentiel d'innovation, de créativité et de progrès, mais aussi une contrainte au regard des besoins sociaux de base et en particulier, d'emplois productifs et décents.

2. Source : *Rapport sur le développement humain, 2010 (RDH 2010)* http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2010_FR_Complete.pdf

3. Sources : INSD, *Enquête prioritaire 1998 ; Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003 et enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA-QUIBB) 2005 et 2007.*

4. Source : DGEP, MEF ; *Estimée par le simulateur macroéconomique pour l'analyse de la pauvreté (PAMS : Poverty Analysis Macroeconomic simulator).*

1.2. Emploi et revenus

L'enquête Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB) de 2007 a révélé que les jeunes de moins de 15 ans représentent 46,4% de la population. Cette frange de la population vit encore dans une situation de pauvreté générale, exacerbée par le phénomène de chômage et de sous emploi. Le chômage est un phénomène essentiellement urbain (il touche 8,6% de la population active en milieu urbain contre 2,2% en milieu rural et de 3,3% au niveau national). Le chômage frappe surtout les jeunes, 14,4% des jeunes actifs de 15 à 24 ans, et en particulier en milieu urbain : près du tiers des jeunes de 15 à 24 ans n'ont pas d'emploi (29,4%). Le taux de chômage passe à 21,4% pour la tranche de 25 à 29 ans. Le marché du travail est également caractérisé par la faible salarisation de l'activité économique avec 7,5% de la population active occupée (5% en 2005). La majorité de la population est toujours auto employée (52% d'indépendants) ou travaille comme aides familiaux (37,7%). La population active occupée réside à 82,7% en milieu rural. Ceci est un reflet du taux d'urbanisation (proportion de la population urbaine), 17,5% en 2007. Environ 80% de la population active occupée n'a aucun niveau d'instruction, avec en milieu rural, près de 87% qui n'ont jamais été à l'école.

Les projections de l'INSD indiquent que la population active de plus de 15 ans devrait augmenter de 140 000 à 150 000 par an jusqu'en 2015. Par contre, la création d'emplois ces dernières années a été estimée à 20 000 emplois par an. Si cette tendance se maintenait le déficit d'offre d'emploi atteindrait un niveau très critique dans les prochaines années. Cette situation pourrait s'aggraver avec les effets des conflits dans les pays frontaliers de la sous-région. Le marché du travail est également caractérisé par une inadéquation entre le système éducatif et l'emploi, avec de fortes disparités de genre.

Les revenus des ménages burkinabè proviennent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage ainsi que des salaires et des transferts. En 2003, 44,7% des revenus sont tirés de l'agriculture et de l'élevage, 43,4% des salaires et revenus non agricoles et 11,4% sont tirés des transferts monétaires, versements et autres revenus similaires⁵.

Le développement limité du secteur moderne en milieu urbain explique l'émergence de l'économie informelle qui occupe 70% de la population active urbaine. Laquelle est constituée essentiellement d'artisans, de petits commerçants et de petits transporteurs, et caractérisée par une faible productivité ainsi qu'un faible accès au financement, limitant sa contribution à la formation du PIB estimée à 22,5%.

Face à la crise de la filière coton, principale culture d'exportation et à la crise financière, le gouvernement burkinabè a renforcé son soutien à la filière. Ce dernier

consiste, entre autres, à la reconduction de la subvention de l'achat des intrants par l'État pour maintenir le prix de vente au même niveau que celui de la campagne écoulée, l'apurement des impayés internes du groupement des producteurs suivant des mécanismes à convenir d'accords parties, l'engagement de réformes profondes tant sur la filière du coton que sur la Société Burkinabè des fibres et textiles (SOFITEX).

Il faut toutefois reconnaître que les Micro et Petites Entreprises (MPE) constituent l'essentiel du tissu économique burkinabè et offrent au regard de l'emploi, des avantages multiples. Ce type d'entreprises, génératrices d'emplois avec peu de ressources financières et matérielles, est d'une grande diversité sectorielle et de forme. Ces entreprises qui opèrent le plus souvent dans l'informel, et qui sont majoritairement de type artisanal ou commercial, restent en revanche confrontées à de multiples contraintes qu'il convient de lever pour explorer tout le potentiel de création d'emplois qu'elles recèlent. Des créneaux porteurs et niches d'emplois sont à exploiter dans le secteur de l'agriculture en milieu rural.

Pour trouver une solution durable à la question de l'emploi et de la formation professionnelle, la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) a été adoptée en Conseil des Ministres le 25 mars 2008. De même, le Gouvernement a adopté en juillet 2008, la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PNEFTP).

La difficulté de pouvoir disposer des statistiques du travail et notamment des données fiables sur le marché du travail dans le pays est due essentiellement aux difficultés de collecte, d'analyse, de publication, de diffusion. Aussi, le défi majeur à relever est-il d'assurer la disponibilité régulière des indicateurs du travail décent, des indicateurs pertinents et fiables du marché du travail et la formation professionnelle.

1.3. Protection sociale

Le système formel de protection sociale de type public (Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires, Office de Santé des Travailleurs) ou de type marchand (assurances privées) ne concerne qu'une petite frange de la population estimée respectivement à 9% et 1%. Malgré l'ouverture de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle à travers l'assurance volontaire, la couverture de ces derniers reste toujours marginale. Des mutuelles de santé se développent depuis la fin des années 90, tant en milieu urbain que rural, mais cependant avec un taux de couverture encore limité.

Le Burkina Faso dispose d'un réseau important de sécurité et santé au travail (SST) composé d'un office de santé des travailleurs, d'une école nationale de santé publique offrant aux infirmiers une spécialisation en SST, d'une Direction de la

5. Source : INSD, Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages 2003.

Prévention et de l'Action sociale et d'un centre de production et de formation en audiovisuelle et de prévention des risques professionnelles. Le Burkina Faso développe également un programme d'éducation ouvrière en SST pour une plus grande contribution des travailleurs aux objectifs sociaux, économiques et de développement du travail décent.

L'organisation en octobre 2007 des Etats Généraux de la sécurité et santé au travail ont permis de convenir des grands axes devant orienter les actions de consolidation et renforcement du système national de sécurité et santé au travail. L'une des premières concrétisations de ces axes est l'adoption, en 2010, d'une Politique nationale de Sécurité et Santé au Travail.

Les déficits majeurs concernent les capacités de la Direction de la santé et sécurité au travail, de l'inspection médicale du travail et de l'Office de santé des travailleurs. L'évolution de la pandémie du SIDA a poussé le Burkina Faso à engager une riposte nationale coordonnée au plus haut niveau avec la mise en place d'instances nationales et régionales de coordination., malgré le faible taux de prévalence (selon les estimations de l'OMS/ONUSIDA, le taux de séroprévalence en population générale s'établit à 1,2% en fin 2008).

1.4. Normes internationales du travail et dialogue social

Le 4 mars 2013, le Directeur Général du BIT a enregistré la ratification de la convention no.183 sur la protection de la maternité, 2000, par le Burkina Faso qui a désormais ratifié 43 conventions⁶, dont les 8 conventions fondamentales et les 4 conventions prioritaires. La mise en œuvre de ces conventions est relativement satisfaisante du point de vue du respect des engagements institutionnels. En matière de « soumission » aux autorités compétentes des NIT adoptées par la Conférence internationale du travail (article 19 de la Constitution de l'OIT) et de la communication régulière des rapports sur les conventions ratifiées par le Burkina Faso (article 22 de la Constitution de l'OIT), le Burkina a encore des progrès à réaliser. En matière de ratification, on notera que le gouvernement a annoncé étudier la ratification de la convention no.187 sur le cadre promotionnel de la sécurité et de la santé au travail, 2006, ainsi que de l'instrument d'amendement de la Constitution de l'OIT de 1997. Enfin, il convient de relever que bien qu'ayant ratifié la convention no.150 sur l'administration du travail, 1978, le système d'administration du travail burkinabé n'est pas structuré selon les orientations données par la convention susmentionnée.

En ce qui concerne la concertation sociale, le Burkina Faso ne dispose pas de structure faîtière en charge de la prévention des conflits sociaux . cependant plusieurs structures légales y concourent telles que la Commission consultative du travail, le Comité technique paritaire de la Fonction publique et le Comité

6. Liste les conventions de l'OIT ratifiées par le Burkina Faso en annexe

technique national consultatif de sécurité et santé au travail. Le Cadre bipartite de concertation patronat - centrales syndicales participent à la dynamique de dialogue social.

La *problématique du travail des enfants* est une préoccupation majeure pour le pays qui s'est engagé à combattre le fléau par l'adhésion aux Conventions 138 et 182 sur l'âge minimum d'accès au travail et sur les pires formes de travail des enfants. Cependant, malgré la ratification de ces conventions et les actions concrètes sur le terrain, les études et les enquêtes démontrent que beaucoup reste à faire pour son éradication. En effet, selon l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE)⁷, 1 658 869 enfants (41,1%) de 5 à 17 ans sont économiquement actifs. Toujours selon cette enquête, ce phénomène concerne aussi bien les filles (34,0%) que les garçons (47,7%) et ceci sans distinction du milieu de résidence, avec un plus grand nombre d'enfants travailleurs en milieu rural (44,1%) qu'en milieu urbain (23,2%). Les résultats de cette enquête montrent également que la proportion d'enfants dans les différentes formes de travail varie énormément. Le secteur de l'agriculture est celui qui compte près de 70% des enfants travailleurs, suivi du secteur des services (25,8%) et de l'industrie (5%). Ainsi, les zones rurales, tout en étant pourvoyeuses, demeurent aussi de grands espaces qui favorisent le travail des enfants dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Dans ce contexte, les pires formes de travail des enfants, notamment la traite, ont été également identifiées. En effet, selon des études menées par le BIT, toutes les régions sont touchées mais le Sahel et la Boucle du Mouhoun représentent les principales zones pourvoyeuses alors que les régions de l'Ouest et du Centre seraient des zones de réception. Il existerait ainsi deux formes de traite au Burkina Faso : la traite interne et la traite transfrontalière qui s'opère vers des pays de la sous région.

Conscient que le travail des enfants et ses pires formes constituent, entre autres, un frein à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement burkinabé et ses partenaires au développement ont entrepris des actions concrètes en faveur des enfants vulnérables. Il s'agit notamment des actions de renforcement aussi bien du cadre législatif par l'adoption de la liste des travaux dangereux ou encore l'élaboration d'un Plan d'action de lutte contre le travail des enfants, que du cadre institutionnel, avec la création de deux directions dont l'une en charge des questions de travail des enfants au sein du Ministère du Travail et l'autre, chargée des violences faites aux enfants au sein du Ministère de l'Action Sociale.

7. 2006 - Enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) avec l'appui du BIT à travers le programme IPEC-SIMPOC.

1.5. Disparités de genre

En dépit des avancées législatives et de la formulation d'une politique nationale genre en juillet 2009 avec pour objectif de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, la situation socio-économique est reflétée par de très fortes disparités entre les hommes et les femmes.

En matière d'emploi, les femmes burkinabè subissent une double ségrégation professionnelle horizontale et verticale. Elles sont fortement sous-représentées dans les emplois du secteur formel où les effectifs féminins sont faibles et se retrouvent dans des métiers très spécifiques traditionnellement réservés aux femmes (éducation, santé). Elles ont par ailleurs un accès limité à des postes de responsabilité. Les femmes sont par contre massivement présentes dans d'autres secteurs capitaux de l'économie comme l'agriculture, le secteur informel (commerce, artisanat, restauration, le petit commerce agro-alimentaire), qui joue un rôle important dans l'insertion des femmes dans le marché du travail. Que ce soit en milieu rural ou urbain près de 70% de l'emploi féminin se situe dans ce secteur.

Les inégalités hommes/femmes dans les politiques et programmes, notamment ceux relatifs à l'emploi et au travail sont faiblement prises en compte. Elles s'expriment notamment à travers les disparités en matière d'éducation, l'inégalité de chances et d'opportunités dans l'emploi et la profession, le taux élevé de mortalité maternelle (45/1000), la forte prévalance du VIH- SIDA chez les femmes (elles représentent 55% des personnes infectées) et la faible représentativité des femmes dans les institutions (80% des postes de responsabilités politico-administratifs sont occupés par des hommes).

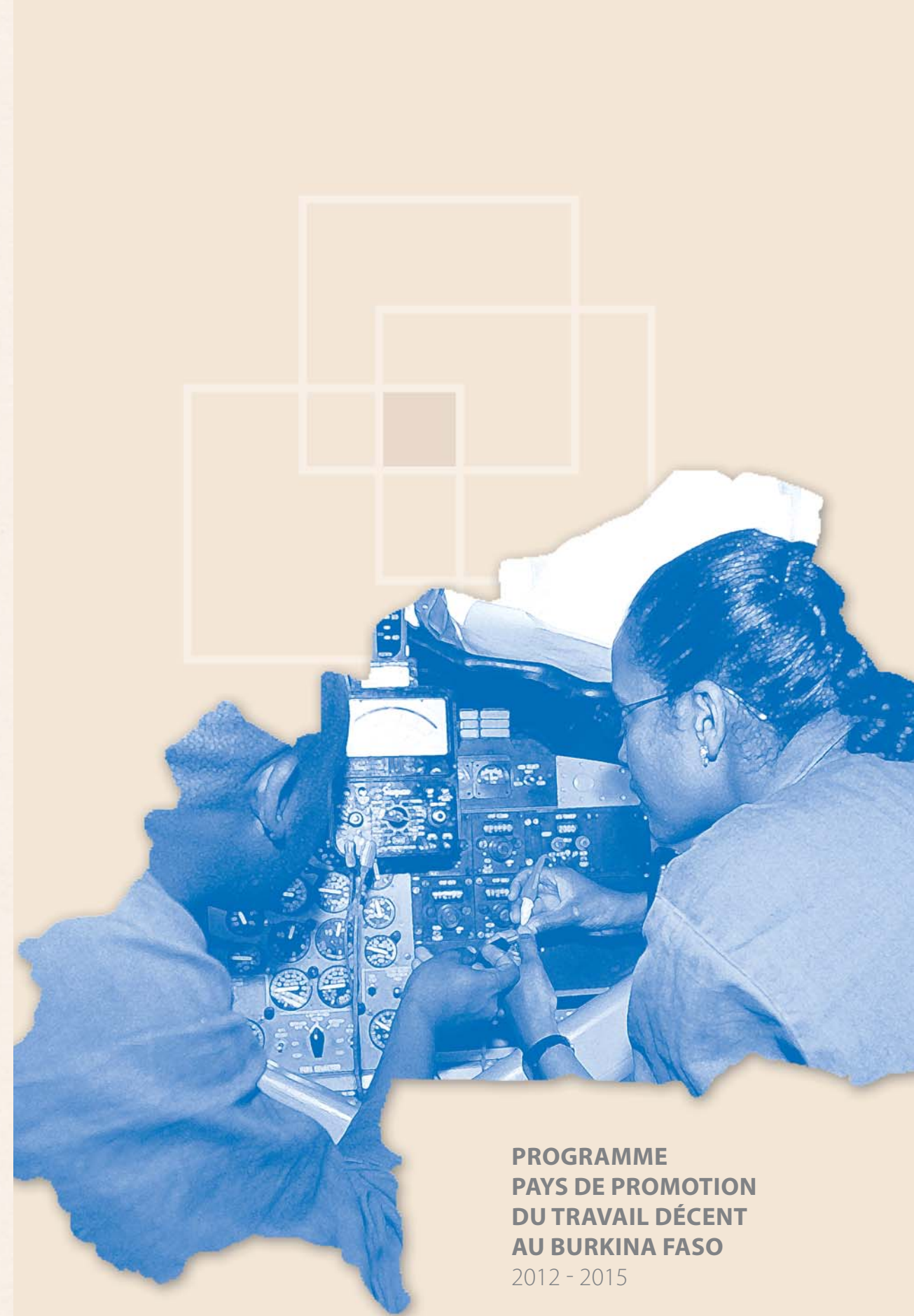
1.6 Priorités de développement du pays

1.6.1 Les cadres nationaux de référence

La stratégie de développement durable du Burkina Faso s'inscrit dans les actions majeures définies dans l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » dont la vision traduit les aspirations du Burkina Faso à « une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale » à l'horizon d'une génération. La volonté de réaliser cette vision à long terme, justifie l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) couvrant la période 2011-2015. Cette stratégie est axée sur deux grandes orientations : (i) la Consolidation de l'économie et (ii) l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable.

1.6.2 Réponse du Système des Nations Unies

En mars 2010, l'Equipe de Pays des Nations Unies et le Gouvernement du Burkina Faso ont signé le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement



**PROGRAMME
PAYS DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT
AU BURKINA FASO**
2012 - 2015

(PNUAD) couvrant la période 2011 – 2015. Les axes prioritaires du PNUAD découlent directement des Orientations Stratégiques de la SCADD.

Ainsi, les interventions du Système des Nations Unies au Burkina Faso au titre de l'UNDAF 2011-2015 viseront les trois effets suivants : (i) La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre ; (ii) La qualité du capital humain est améliorée ; (iii) La gouvernance politique, administrative et économique bien gérée.

Ces trois domaines de coopération répondent aux priorités du gouvernement, valorisent les avantages comparatifs des différentes agences du Système des Nations Unies et sont susceptibles de mobiliser des ressources importantes d'autres partenaires techniques et financiers.

1.7 Coopération avec le BIT et leçons tirées

Le BIT continue d'apporter son appui à la politique de création d'emplois notamment à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et du Plan d'Actions Opérationnel (PAO), aux fonds d'appui à la création d'emplois (Fonds d'appui à la Promotion de l'emploi, Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, Fonds d'appui aux initiatives des jeunes).

Depuis les années '80, le BIT appuie le Burkina Faso dans l'utilisation des méthodes HIMO dont le Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (PSTP/HIMO) est le plus connu. D'autres programmes multisectoriels ont été exécutés selon cette approche, et ont permis de développer des compétences nationales en la matière : le Programme de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (TIPE), le Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD), les Programmes Pistes rurales de l'Est, Cependant, il convient de noter que les impacts de ces initiatives appuyées par le BIT sont limités dans le temps. Même si ces programmes ont développé des modèles de réussite en termes de participation des populations à la réalisation des infrastructures, il faut reconnaître que ceux-ci n'ont pas été appliqués au delà des zones des projets.

L'appui du BIT à la mise en œuvre d'une assurance maladie universelle (AMU) se situe dans la continuité des activités du programme BIT/STEP au Burkina Faso depuis 2000, visant l'extension de la protection sociale en santé. Malgré de nombreuses avancées (comité de pilotage national, design de l'AMU, modélisation financière, etc.), ce processus est lent ; il devrait cependant s'accélérer en 2011 avec le déblocage par l'Etat d'un budget dédié pour la finalisation des études.

La coopération avec le Burkina Faso s'est également exprimée par une coopération fructueuse, pendant plus d'une décennie, autour de la lutte contre le travail des enfants avec l'appui du Programme BIT/IPEC. Ceci a abouti notamment à l'élaboration d'un programme national de lutte contre le travail des enfants et à partir de 2002 à la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la traite des enfants.

L'intervention du BIT a également été orientée vers la formation professionnelle et l'apprentissage, la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation et la lutte contre le travail des enfants dans les mines. Les projets développés avec le BIT/IPEC ont également permis le renforcement du cadre institutionnel et législatif à travers d'une part, la mise en place d'une Direction de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes (DLTE) disposant d'une dotation budgétaire et d'autre part par l'adoption, en 2008, de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants.

Avec l'appui du BIT, la tenue des Etats généraux de la SST, en octobre 2007, a permis de dégager les axes permettant de réorganiser le dispositif national. Ainsi, les appuis récents du BIT s'inscrivent dans l'opérationnalisation de certaines conclusions de ces Etats généraux. L'on peut souligner notamment : (i) la révision complète, la formulation sous forme modulaire et la validation du programme de spécialisation des infirmiers/infirmières en SST de l'ENSP en 2010; (ii) la création et la mise en place effectives de l'Inspection Médicale du Travail (IMT) ; (iii) le renforcement de capacités des animateurs/animateuses des Comités de Sécurité et Santé au Travail, des formateurs/formatrices en SST et des maîtres formateurs en SST dans le cadre du Programme d'éducation ouvrière en SST ; (iv) la rédaction du projet de Code (Spécifique) de SST ; (v) la ratification en 2009 des Conventions 183 (Protection de la maternité), 184 (Sécurité et Santé dans l'agriculture) 187 (Cadre promotionnel de la SST) ; (vi) et enfin, la rédaction et la validation des 12 monographies techniques comme contribution du Burkina Faso à l'élaboration de l'Encyclopédie pratique de SST.

Grâce à un financement successif de USDOL (470,000 \$) et de USDOL-PEPFAR (250,000 \$), le Bureau international du Travail (BIT) a exécuté, de 2005 à 2009, un programme d'éducation sur le VIH/SIDA en milieu de travail au Burkina Faso qui a permis de toucher plus de 15 000 travailleurs dans 27 entreprises, dont deux du secteur de l'économie informelle. C'est également au travers de ces appuis qu'une Déclaration nationale tripartite sur le VIH/ SIDA et le monde du travail a été élaborée et adoptée en 2006 ; un Cadre tripartite de lutte contre le VIH/sida, les IST et la tuberculose en milieu de travail a été mis en place et une stratégie sectorielle adoptée assortie d'un plan d'opérationnalisation.

Pour consolider les acquis et intensifier la lutte contre le VIH/SIDA-IST et la tuberculose en milieu de travail, les actions du BIT seront orientées, entre autres, vers l'appui du Burkina Faso à la formulation des stratégies de mobilisation des ressources.

L'appui du BIT ces dernières années a permis une meilleure structuration et institutionnalisation du dialogue social ; une avancée significative de la négociation collective. Ces interventions se situent dans la continuité des activités du programme PRODIAP du BIT au Burkina Faso et des autres initiatives du BIT. Cet appui a créé une nouvelle dynamique dans les cadres existants destinés à favoriser la coopération tripartite entre l'Etat et les partenaires sociaux, la CCT, le CTNCSST, le Comité de sécurité et santé au travail (CSST), etc. Avec l'appui du programme

PRODIAF, le Burkina Faso a aussi joué un rôle important dans la réflexion et la mise en place du Conseil du Travail et du Dialogue Social au sein de l'UEMOA.

La coopération du BIT avec le Burkina Faso en matière normative a généralement consisté à appuyer la mise en conformité de la législation avec les dispositions des conventions ratifiées. Sur ce plan, on a pu noter une certaine avancée.

Les organisations syndicales des travailleurs ont bénéficié d'un appui technique et financier de la part du Département des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV) afin qu'elles s'impliquent davantage et apportent leur contribution dans la lutte contre le travail des enfants. Par ailleurs le BIT a appuyé l'élaboration d'un Plan d'Action National de lutte contre le travail des enfants, validé en décembre 2009.

L'assistance du BIT a également porté sur l'amélioration du système d'information sur le marché du travail à travers le renforcement des capacités des principaux acteurs dont l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF), la Direction de la Statistique et de l'informatique et de la prospective. Malgré l'amélioration de la production des statistiques du travail, le Burkina Faso reste confronté à une faiblesse de son SIMT, ne permettant pas de renseigner régulièrement les indicateurs fiables et à jour du travail décent.

De façon générale, l'engagement des mandants tripartites pour la promotion du travail décent justifie la formulation du Programme Pays de Promotion du Travail Décent au Burkina Faso dont l'objectif est d'offrir un cadre cohérent, intégré et qui s'appuiera sur les leçons tirées des interventions passées. Un accent particulier sera donc mis sur l'approche multidisciplinaire et la démarche consistant à renforcer le partenariat avec les autres acteurs du développement, notamment dans le cadre de l'UNDAF, pour une meilleure synergie dans les interventions.

En définitive, plusieurs agences du SNU (ONUDI, FAO, etc.) interviennent dans la création de richesse en général, mais le BIT est mieux positionné pour apporter un appui décisif au pays dans le cadre des priorités et résultats attendus du PPTD (création d'emplois décents et extension de la protection sociale). Exclusivement ou beaucoup plus que les autres agences et PTF, le BIT apporte déjà au pays un appui en création d'emploi (HIMO, budgétisation sensible à l'emploi, etc.) et en matière de protection sociale (STEP, SSTE, etc.). Dans le cadre du présent PPTD, le BIT poursuivra son appui en mettant à profit ses avantages comparatifs notamment, en matière de soutien à la production de statistiques du travail, de promotion d'emploi, de renforcement des capacités des partenaires tripartites et de la lutte contre le travail des enfants.

1.8 Processus de formulation du PPTD

Suite à la requête du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, le processus d'élaboration du Programme Pays de Promotion du Travail Décent a été initié par

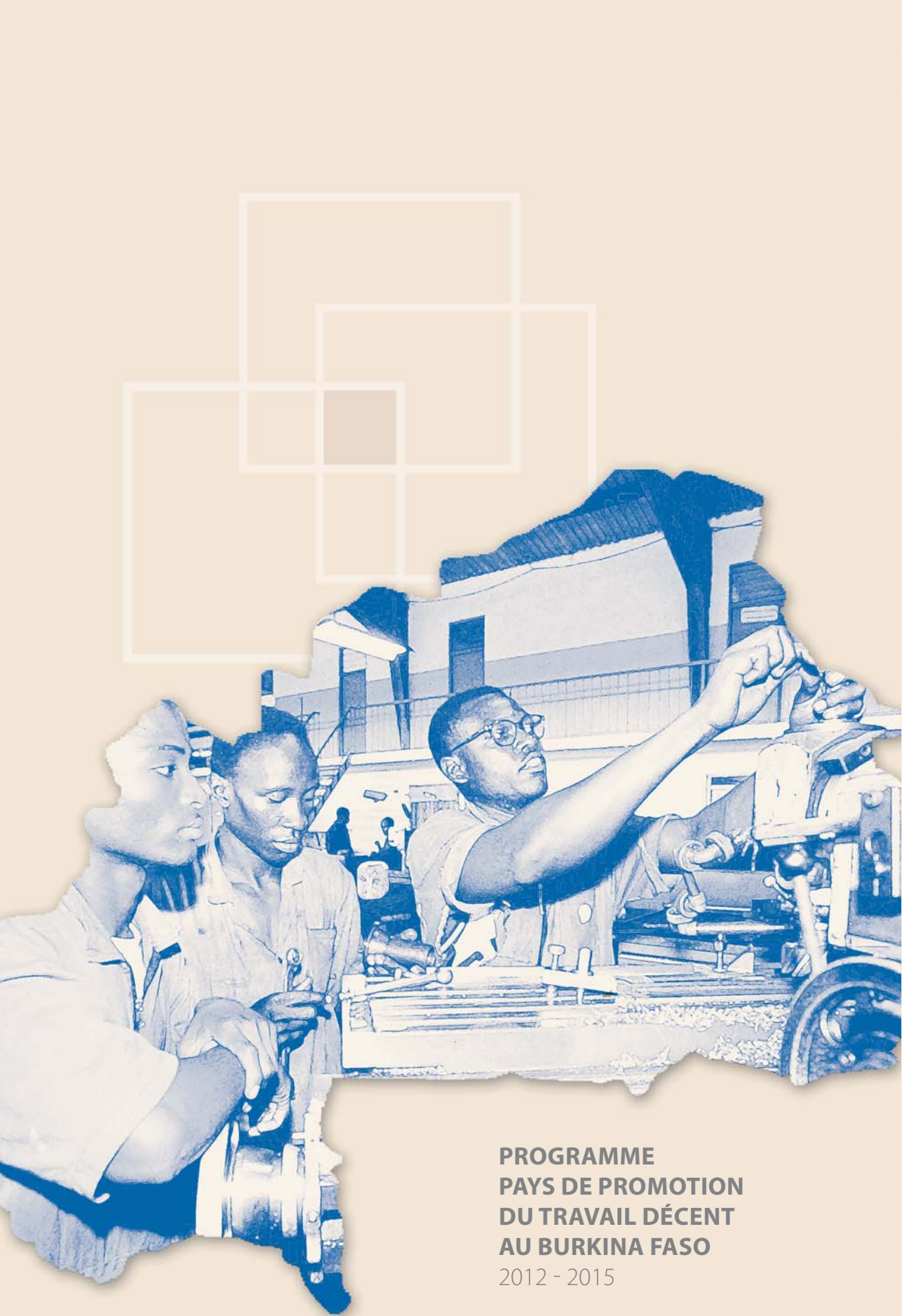
une mission multidisciplinaire de l'ETD/BP-Dakar qui a eu lieu au Burkina Faso en octobre 2009. Les échanges très fructueux avec les Ministres et responsables des différents départements ministériels, les partenaires sociaux, les différentes administrations et le Système des Nations Unies au Burkina Faso, ont identifié les défis et les enjeux nécessitant l'appui du BIT.

Le PPTD a été formulé autour des axes d'intervention des principaux défis relevés par les mandants. Il est à signaler que la pleine et entière implication des mandants tout au long du processus a conduit à l'élaboration d'un document PPTD en cohérence avec les priorités nationales.

Au terme de ce processus, la version finale a été officiellement transmise aux mandants tripartites du Burkina Faso pour commentaires, puis pour validation et signature.

1.9 Participation des partenaires sociaux dans le processus de formulation

Lors des séances de travail que la délégation du BIT a eues avec les mandants tripartite burkinabè, les partenaires sociaux ont participé à l'identification des principaux enjeux, défis et propositions d'axes d'intervention. Ces éléments ont été développés, enrichis et structurés dans un projet de document de PPTD pour le Burkina Faso. Le document a été ensuite partagé avec les mandants tripartites, pour recueillir leurs commentaires avant la validation technique du programme. Un atelier final de validation a été organisé les 26 et 27 mai 2011 pour recueillir les derniers commentaires.



**PROGRAMME
PAYS DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT
AU BURKINA FASO
2012 - 2015**

2. AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME

Le PPTD du Burkina Faso couvre la période 2012-2015. Les principales priorités retenues, en concertation avec les mandants tripartites et autres parties prenantes, sont :

Axes prioritaires du PPTD :

Axe prioritaire 1 : « la promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural » ;

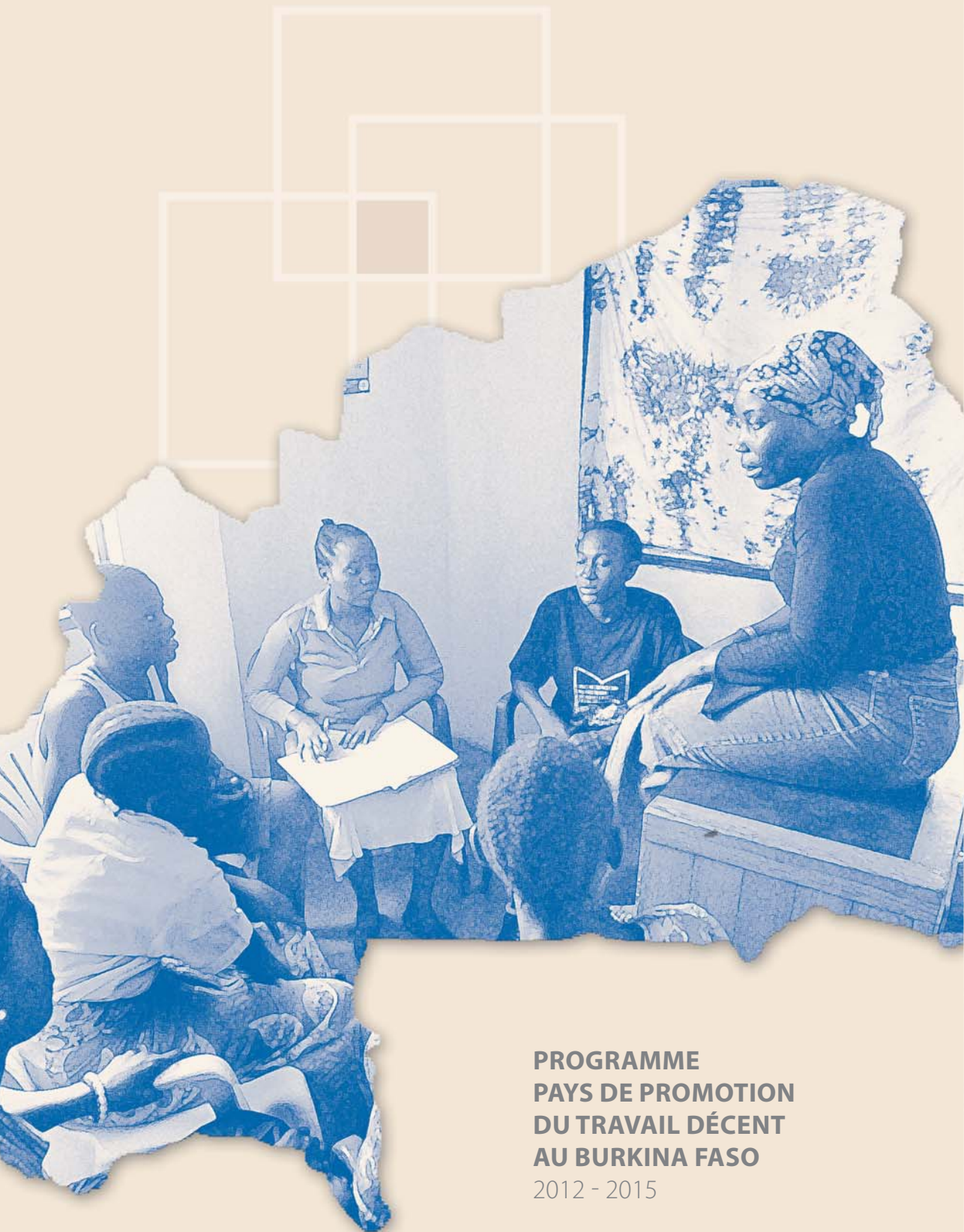
Axe prioritaire 2 : « le renforcement et l'extension de la protection sociale ».

Ces axes prioritaires sont alignés avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) de 2011-2015 (Axe 1 : la Consolidation de l'économie ; Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable), et *intégrés* dans les effets retenus dans le PNUAD 2011-2015 (Effet 1 : « la croissance économique accélérée est durable et pro pauvre » ; Effet 2 : « la qualité du capital humain est améliorée pour un développement durable » ; Effet 3 : « la gouvernance politique, administrative, économique et locale est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains et de l'égalité de genre ». Ces axes contribuent à l'atteinte des OMD (1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; 2. Assurer l'éducation primaire pour tous ; 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; 7. Préserver l'Environnement).

Ils puisent leur fondement dans les politiques sectorielles existantes, à savoir la Politique Nationale de l'Emploi, la Politique Nationale de Jeunesse et la Politique Nationale d'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels, la Politique Nationale de Santé et Sécurité au Travail, la Politique Nationale du Travail, etc. Ces axes tirent également leur fondement dans la demande d'appui pour l'élaboration d'une politique de protection sociale fondée sur un socle de protection sociale, englobant et coordonnant les initiatives d'assurance maladie universelle et de transferts sociaux.

Les deux priorités du programme tiennent compte aussi de l'importance de la question de l'emploi des jeunes, de la protection sociale pour toutes les populations, notamment au vu des recommandations du Sommet de Ouagadougou en septembre 2004 ⁽⁸⁾ et, plus récemment, de la Déclaration de l'OIT sur la Justice sociale pour une mondialisation équitable (juin 2008), et des options politiques et domaines d'actions recommandés par le Pacte mondial pour l'Emploi, juin 2009. Ces priorités sont alignées avec la Feuille de route de Ouagadougou de décembre 2009 de même que la Déclaration tripartite de Yaoundé sur la Mise en œuvre du socle de protection sociale, octobre 2010.

8. Le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, Ouagadougou, septembre 2004.



**PROGRAMME
PAYS DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT
AU BURKINA FASO**
2012 - 2015

3. RÉALISATIONS À COURT ET MOYEN TERMES

Les réalisations ci-après ont été identifiées pour ces différents axes prioritaires. Pour chaque résultat, nous décrivons les indicateurs de performance ainsi que les produits qui doivent permettre de les atteindre. Les différentes matrices d'accompagnement du PPTD soulignent les activités et partenaires et précisent les aspects budgétaires et les périodes de mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque axe prioritaire, les réalisations attendues du PPTD

Tableau 1 : Synthèse des réalisations attendues par axe prioritaire du PPTD

Axes prioritaires	Résultats/Réalisations
Axe prioritaire 1 : « La promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural »	Réalisation 1.1 : L'intégration de l'emploi dans les politiques, plans sectoriels et nationaux est effective.
	Réalisation 1.2 : Les capacités institutionnelles des Ministères en charge du Travail, de l'Emploi, des partenaires sociaux et des autres acteurs sont renforcées dans le domaine de la promotion de l'emploi décent
	Réalisation 1.3 : Des opportunités d'emploi pour les jeunes hommes et femmes et personnes handicapées sont créées
	Réalisation 1.4 : Le Gouvernement, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux prennent des mesures pour promouvoir l'application des méthodes intensives en emplois décents dans les programmes d'investissements, aux fins du développement local
	Réalisation 1.5 : Les mandants tripartites et autres acteurs clés consolident le dialogue social, ratifient les conventions, appliquent les normes internationales du travail et mettent en œuvre les obligations constitutionnelles du Burkina Faso en matière normative
	Réalisation 1.6 : Les capacités nationales sont renforcées en vue de mettre en œuvre le plan d'action national pour éliminer les pires formes de travail des enfants
Axe prioritaire 2 : « Le renforcement et l'extension de la protection sociale »	Réalisation 2.1 : Le processus de construction du socle de protection sociale est lancé et est pris en compte dans la SCADD, en lien avec le Pacte mondial pour l'emploi
	Réalisation 2.2 : Les mandants tripartites élaborent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de sécurité, santé au travail et environnement (SSTE) dans les économies formelle et informelle.
	Réalisation 2.3 : Les mandants consolident les acquis et intensifient les actions de lutte contre le VIH/SIDA-IST et la tuberculose en milieu de travail (y compris dans l'économie informelle)

Axe prioritaire 1 : « La promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural »

3.1. Réalisation 1 :

L'intégration de l'emploi dans les politiques, plans sectoriels et nationaux est effective.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Part du budget alloué à l'emploi dans la matrice des actions de la SCADD ;
- (ii) Nombre de plans sectoriels et nationaux comptant des actions en faveur de l'emploi.

Stratégie

Pour ce résultat, la stratégie de mise en œuvre du PPTD consistera à accompagner les processus et initiatives nationaux, à développer des synergies avec les programmes existants et à mobiliser d'autres partenaires techniques et financiers, en concertation avec les mandants tripartites du Burkina Faso. Il s'agira de renforcer les capacités des différents intervenants, d'améliorer les instruments budgétaires de plaidoyer en faveur de la prise en compte de la problématique de l'emploi et de renforcer le système d'information sur le marché du travail.

Principaux produits attendus

1. Le Ministère en charge de l'Emploi dispose de nouveaux instruments budgétaires pour un meilleur accès au financement sur le budget national ;
2. Les capacités des structures du Ministère chargé de l'Emploi, du Ministère chargé du Travail, des autres ministères sectoriels, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux sont renforcées dans la mise en œuvre et l'évaluation de la PNE et son PAO, et l'intégration du genre ;
3. Les capacités des mandants tripartites sont renforcées pour la mise en œuvre de la PNT ;
4. Des indicateurs du travail décent sont annuellement renseignés et diffusés ;
5. Les capacités des structures des Ministères chargés de l'Emploi, du Travail, des autres ministères sectoriels, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux sont renforcées pour mesurer le travail décent ;
6. L'efficacité de l'organisation et des prestations du CNPB pour la promotion de l'emploi est améliorée ;
7. Le CNPB dispose de capacités renforcées pour créer un mécanisme de garantie financière pour ses membres, favorable à la création d'emplois ;

8. Les cadres syndicaux sont formés sur la relation entre politiques des revenus, finances publiques et emplois ;
9. Des cadres syndicaux utilisent les statistiques du marché du travail dans leurs stratégies de proposition ;
10. Chaque région du Burkina Faso dispose d'une politique régionale d'emploi et d'un plan d'action opérationnel ;
11. La stratégie de promotion de l'emploi non agricole en milieu rural est formulée.

3.2. Réalisation 2 :

Les capacités institutionnelles des Ministères en charge du Travail, de l'Emploi, des partenaires sociaux et des autres acteurs sont renforcées dans le domaine de la promotion de l'emploi décent.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Niveau de mise en place d'un système de gouvernance (Comité Locaux de Suivi et d'Évaluation)
- (ii) Nombre de stratégies de promotion de l'emploi décent élaboré

Stratégie

La stratégie consistera à renforcer les capacités des Ministères en charge du Travail pour les rendre plus aptes à améliorer l'employabilité des jeunes, à promouvoir la création et le développement d'entreprises durables et à consolider l'enracinement d'une culture d'entreprise.

Principaux produits attendus

1. Une stratégie d'intégration de la culture d'entreprise est élaborée ;
2. Le suivi des effectifs et des sortants du système d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (EFTP) intégrant les questions de genre est mis en place ;
3. Une stratégie de promotion de la microfinance et des MPME créatrices d'emploi et de revenus décents pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées est mise en place ;
4. Un comité intersyndical de suivi et d'évaluation de l'emploi des jeunes est organisé et opérationnel

3.3. Réalisation 3 :

Des opportunités d'emplois pour les jeunes hommes et femmes et personnes handicapées sont créées.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Nombre de nouvelles opportunités d'emplois créées pour les jeunes, femmes et personnes handicapées ;
- (ii) Nombre d'entreprises créées et en particulier rurales, ciblant les jeunes femmes et hommes et les personnes handicapées.

Stratégie

La stratégie s'appuiera essentiellement sur des programmes appropriés de formation en entrepreneuriat basés sur la méthodologie TREE élaborée par le BIT (« Training for Rural Economic Empowerment » = « Formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales ») élaborés pour les jeunes hommes et jeunes femmes et les personnes handicapées afin d'améliorer leur employabilité, pour un travail décent et productif. Cette disposition s'adossera à un programme d'insertion visant les couches vulnérables.

Principaux produits attendus

1. Les opportunités économiques locales sont accrues et leur promotion par des groupements communautaires ruraux sera assurée ;
2. Des services de meilleure qualité exercés par les institutions de formation publiques et privées, orientés sur la demande fournie par les économies rurales informelles, sont développés ;
3. Les systèmes d'apprentissage informel sont valorisés et renforcés ;
4. Les capacités des acteurs et institutions nationaux à élargir la formation en milieu rural et en apprentissage seront améliorées ;
5. Les capacités du Ministère en charge de l'Emploi et des autres acteurs sont renforcées en vue de la promotion de l'entrepreneuriat, la création d'entreprises et en particulier rurales, ciblant les jeunes femmes et hommes et les personnes handicapées.

3.4. Réalisation 4 :

Le Gouvernement, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux prennent des mesures pour promouvoir l'application des méthodes intensives en emploi décent dans les programmes d'investissements, aux fins du développement local.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Nombre d'emplois générés à partir des programmes des investissements en infrastructures publics et communautaires d'ici 2015 ;
- (ii) Adoption des instruments (de communication / de renforcement de capacités) en travail décent au sein des programmes d'investissements.

Stratégie

Le BIT, en relation avec les collectivités locales, les partenaires sociaux et les partenaires au développement, appuiera le Gouvernement dans le but de promouvoir de façon progressive et plus large l'approche HIMO dans les programmes d'investissements en infrastructure. Les interventions contribueront à la mise en œuvre de l'objectif 2 de la Politique Nationale de l'Emploi et s'articuleront autour des axes suivants (i) la coordination des projets et programmes HIMO pour faciliter les échanges entre les acteurs et parties prenantes du secteur des infrastructures (ii) le renforcement des compétences des acteurs techniques et des décideurs dudit secteur (iii) la conduite de plaidoyer auprès des autorités nationales et locales en vue de la promotion des méthodes intensives en emplois décents dans les investissements (iv) la promotion et le développement de nouveaux programmes HIMO s'inspirant des leçons tirées des expériences passées ; (v) la valorisation et la dissémination des résultats des expériences de programmes HIMO.

Principaux produits attendus

1. Une structure associant le Gouvernement et les partenaires sociaux et les collectivités locales est créée pour assurer les fonctions de coordination, de formation, de plaidoyer, d'évaluation et de suivi des programmes exécutés selon l'approche HIMO ;
2. Les capacités des partenaires sociaux, des collectivités territoriales et des structures nationales intervenant dans la chaîne des projets d'infrastructures publics et communautaires sont renforcées pour assurer l'implantation de l'approche HIMO aux fins du développement local ;
3. Deux projets pilotes HIMO sont élaborés en milieu urbain et en milieu rural selon les approches intensives en emplois décent en s'inspirant des enseignements des expériences passées ;
4. Des appuis-conseils sont fournis aux administrations et aux collectivités territoriales pour assurer la maîtrise d'ouvrage de projets pilotes exécutés selon les approches intensives en emplois et intégrant les piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT ;
5. Les PME, Bureaux d'études techniques, sont formés et sensibilisés sur la mise en œuvre des infrastructures publiques réalisées selon les méthodes HIMO.

3.5. Réalisation 5 :

Les mandants tripartites et autres acteurs clés consolident le dialogue social, ratifient les conventions, appliquent les normes internationales du travail et mettent en œuvre les obligations constitutionnelles du Burkina Faso en matière normative.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Nombre de conventions collectives conclues ;
- (ii) Nombre de conventions ratifiées ;
- (iii) Nombre de rapports sont soumis au BIT.

Stratégie

L'atteinte d'une meilleure formalisation, structuration et institutionnalisation du dialogue social se fera à travers la mise en place d'un cadre de prévention des conflits et le renforcement de l'implication des partenaires sociaux dans les programmes nationaux de développement, l'incitation à la négociation collective pour la révision ou la conclusion de conventions collectives, l'adoption d'une politique salariale dans le secteur privé.

Principaux produits attendus

1. Les obligations constitutionnelles en matière normative sont respectées ;
2. La mise en œuvre effective des conventions ratifiées est améliorée, avec un accent particulier sur les instruments sur l'emploi nouvellement ratifiés ;
3. Les cadres bipartites et tripartites de dialogue social sont opérationnels et prennent en compte les questions d'égalité de genre.

3.6. Réalisation 6 :

Les capacités nationales sont renforcées en vue de mettre en œuvre le plan d'action national pour éliminer les pires formes de travail des enfants.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Le PAN est adopté par le gouvernement ;
- (ii) Pourcentage des comités aux niveaux national et régional de suivi du travail des enfants fonctionnels
- (iii) Ratio d'enfant s retirés des pires formes de travail

Stratégie

Dans la perspective de mettre en cohérence et d'améliorer l'impact des programmes de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, la stratégie consistera

notamment à renforcer et harmoniser le cadre institutionnel de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, vulgariser la législation en matière de lutte contre le travail des enfants, renforcer les capacités des acteurs impliqués, améliorer les connaissances sur le travail des enfants et ses pires formes.

Principaux produits attendus :

1. Le dispositif national de lutte contre le travail des enfants notamment, et ses pires formes est opérationnel
2. Les connaissances sur le travail des enfants sont améliorées ;
3. Des modules de formation sur le travail des enfants adaptés à chaque groupe d'intervenant (gouvernement, collectivités territoriales, partenaires sociaux, organisation de la société civile) sont élaborés et disséminés ;
4. Les capacités des organisations syndicales de travailleurs et les employeurs du secteur informel sont renforcées en matière de lutte contre le travail des enfants ;
5. La vulgarisation des textes législatifs sur la protection des enfants contre le travail précoce est effective.

Axe prioritaire 2 : « Le renforcement et l'extension de la protection sociale »

3.7. Réalisation 7 :

Le processus de construction du socle de protection sociale est lancé et est pris en compte dans la SCADD, en lien avec le Pacte mondial pour l'emploi.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Élaboration d'un budget social basé sur les priorités nationales ;
- (ii) Disponibilité d'un plan d'action du socle de protection sociale en lien avec la politique nationale de protection sociale ;
- (iii) Pourcentage de populations de l'économie formelle d'une part, et de l'économie informelle d'autre part, couvertes par l'AMU.

Stratégie

Pour atteindre ce résultat, la stratégie d'appui du BIT et en relation avec les mandants et les partenaires au développement du Burkina Faso s'articulera autour du renforcement des capacités de toutes les parties prenantes et l'appui à la mise en œuvre des composantes. Ainsi, conjointement avec les autres agences du SNU, il s'agira de : (i) apporter un appui à la commission interministérielle pour l'élaboration d'une Politique nationale de protection sociale intégrée dans les documents de référence UNDAF et SCADD, (ii) renforcer les capacités des parties prenantes nationales, (iii) élaborer un budget social sur la base des priorités nationales, (iv) appuyer la mise en œuvre et le monitoring des composantes d'un socle de protection sociale.

Parmi ces composantes, appuyer plus spécifiquement la mise en œuvre et le monitoring de l'AMU en intégrant les questions de genre.

Principaux produits attendus

1. Le processus de construction du socle de protection sociale est lancé et intégré dans la SCADD ;
2. le comité interministériel de pilotage du processus, les décideurs et les partenaires techniques et financiers disposent des outils et sont formés pour développer un plan d'action en protection sociale ;
3. Appui à l'actualisation et à la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sur la base du dialogue national et en lien avec le GJP ;
4. Les composantes du SPS sont progressivement mises en œuvre ;
5. Un cadre de dialogue intersyndical fonctionne sur base régulière autour des progrès réalisés en matière d'organisation d'un système de protection sociale y compris de santé et sécurité sur les lieux de travail et de lutte contre VIH SIDA et autres maladies.

3.8. Réalisation 8 :

Les mandants tripartites élaborent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de Sécurité, Santé au Travail et environnement (SSTE) dans les économies formelle et informelle.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Un plan d'action opérationnel de la Politique Nationale de SST adopté ;
- (ii) Pourcentage de programmes d'amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) et d'Accroissement de la Productivité mis en œuvre ;
- (iii) Part des structures de formation, de prestations et de recours en SST restructurée et offrant de nouveaux services.

Stratégie

La stratégie d'intervention en matière de Sécurité, Santé au Travail et Environnement (SSTE) est orientée vers la consolidation des bases et des normes techniques de la pratique de la SSTE : a) renforcement de la capacité d'intervention des institutions, des associations et des ONG œuvrant dans les domaines de la SSTE ; b) promotion de la démarche « prévention-productivité/développement durable/normes internationales du travail » dans les secteurs clés de l'économie ; c) formation et implication des partenaires sociaux dans la gestion des conditions et du milieu de travail.

Il s'agira de développer une synergie avec tous les acteurs intervenant dans le champ de la SSTE, et renforcer le partenariat avec d'autres acteurs comme l'Union internationale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Hôtels, Restaurants (UITA), l'OMS, l'IAPRP, les Associations et Collectifs des professionnels et intervenants en sécurité et santé au travail, les acteurs de la société civile (notamment l'ONG « Préventeur Sans Frontière » PSF).

Principaux produits attendus

1. Un plan d'action opérationnel de la Politique Nationale de SST intégrant la Feuille de Route de mise en œuvre du Pacte mondial pour l'Emploi est élaboré et validé ;
2. La législation et la réglementation nationales en SSTE sont renforcées en prenant en compte, notamment, les normes internationales du travail pertinentes ;
3. Les structures de formation, de prestation et de recours en SST sont auditées et renforcées ;
4. Des programmes d'amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) et d'Accroissement de la Productivité sont développés ;

5. Les capacités des structures (Office de Santé des Travailleurs- OST-, Service de Prévention de la CNSS, Direction de la Santé et Sécurité au Travail, Inspection Médicale du travail) sont renforcées en SSTE ;
6. Les capacités des Intervenants (Professionnels de la SSTE, Inspecteurs du travail, Inspecteurs des Conditions du travail des secteurs d'activité (mines, BTP, agriculture, et,)), Comités de SSTE, et des Partenaires sociaux) sont renforcées en SSTE ;
7. Des rencontres nationales et sous-régionales d'échanges d'expérience sont organisées.

3.9. Réalisation 9 :

Les mandants consolident les acquis et intensifient les actions de lutte contre le VIH/SIDA-IST et la tuberculose en milieu de travail (y compris dans l'économie informelle).

Indicateurs de réalisations :

- (i) Taux d'interventions liées à la prévention, au traitement et à la prise en charge relatives à la lutte contre le VIH et le SIDA en milieu de travail (y compris les stratégies sectorielles de l'économie informelle) mises en œuvre ;
- (ii) Niveau de mise en œuvre conjointe par les acteurs du secteur informel de Stratégie sectorielle de lutte contre le VIH/SIDA-IST et TB

Stratégies

La stratégie du BIT s'articulera essentiellement autour des points suivants :

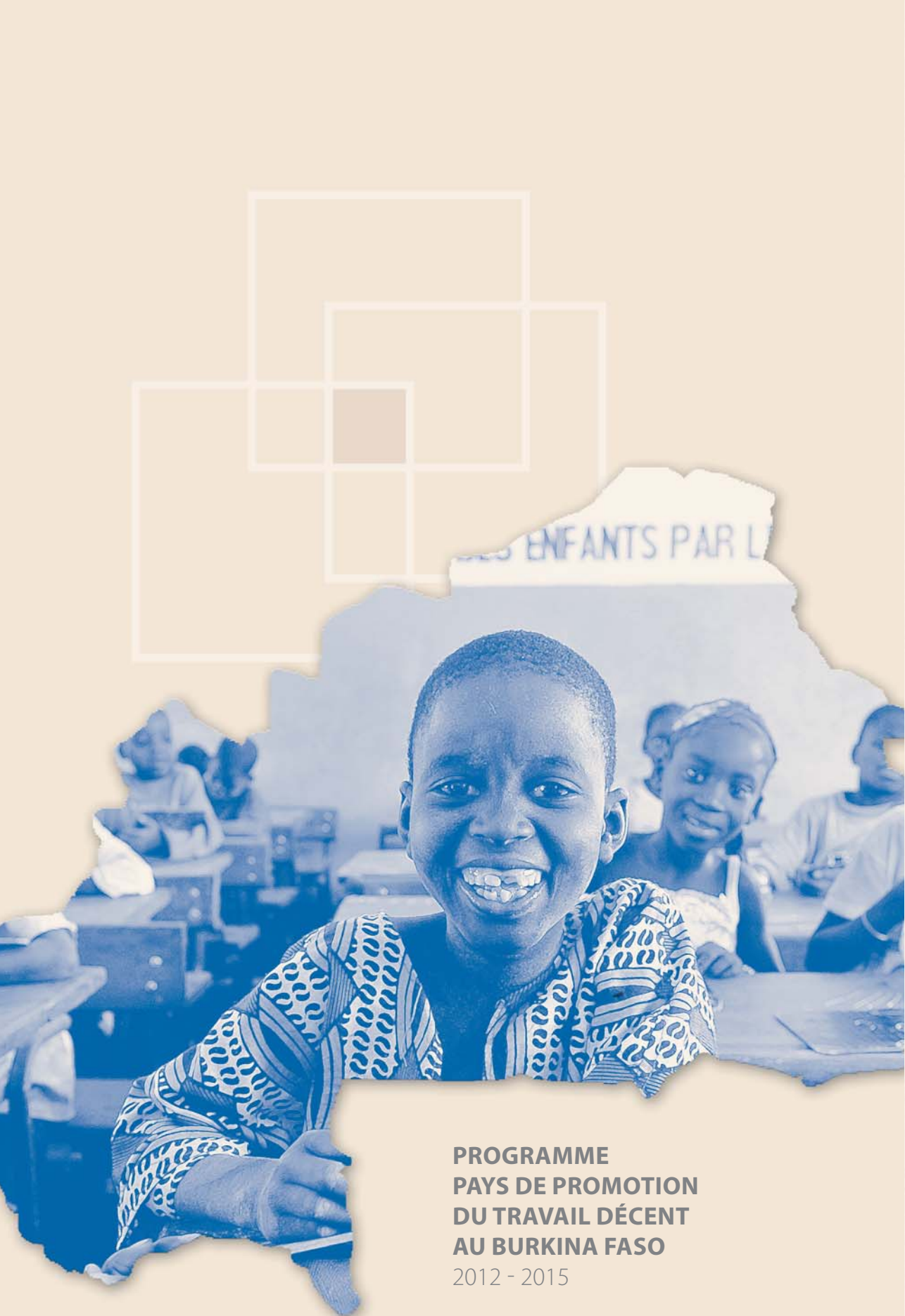
- (a) vulgariser et appuyer la mise en œuvre des textes juridiques et administratifs sur la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des travailleurs vivant avec le VIH/SIDA ;
- (b) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action « Genre et VIH/SIDA en milieu de travail » ;
- (c) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un document de stratégie de coordination du secteur de l'économie informelle dans la lutte contre le VIH/SIDA-IST et TB ;
- (d) sensibiliser les acteurs sur la protection des données médicales des travailleurs ;
- (e) appuyer la formulation de stratégies de mobilisation des ressources pour la lutte contre le VIH/SIDA/IST et la Tuberculose en milieu de travail.

Principaux produits attendus

1. Les démarches en faveur de la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH et du Sida en milieu de travail sont soutenues, en tenant en compte la dimension sexospécifique ;
2. Des actions pour assurer la confidentialité, la protection de la santé et la protection des données médicales et personnelles sont mises en place en milieu de travail ;
3. De nouvelles ressources sont mobilisées pour la lutte contre le VIH/SIDA/TB en milieu de travail.

Ainsi conçu, les priorités et résultats du PPTD du Burkina Faso sont alignés aux cadres nationaux du développement et contribuent ainsi aux objectifs du Programme et Budget de l'OIT identifiés dans les Résultats de son Programme et Budget. En effet, les résultats 1 et 2 du PPTD relatifs respectivement à une meilleure intégration de l'emploi dans les politiques publiques et au renforcement des capacités du Ministère en charge du Travail, concourent directement au résultat 1 du Programme et Budget : « Davantage de femmes et d'hommes bénéficiant d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenus décents ». Il en est ainsi pour le résultat 1.6 qui contribue au résultat du Programme et Budget sur la question du travail des enfants.

De manière générale, les résultats du PPTD du Burkina Faso découlent de la synergie et de l'interdépendance des 4 objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent : normes, emploi, protection sociale et dialogue social qui constituent les piliers de Programme et Budget.



**PROGRAMME
PAYS DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT
AU BURKINA FASO**
2012 - 2015

4. PLAN D'EXÉCUTION

Un plan d'exécution indicatif, portant sur les principales interventions susceptibles d'être mises en œuvre a été annexé au présent document, en prenant en compte l'ensemble des ressources disponibles ou susceptibles d'être mobilisées à court ou moyen terme. Ce plan d'exécution fera l'objet de mise à jour et d'affinement au cours des exercices de revue annuelle ou d'évaluation à mi-parcours du programme avec les mandants tripartites. Les plans annuels de travail permettront de préciser davantage les activités à mener dans le cadre des différents produits, en concertation avec les mandants, les différents acteurs internes et autres parties prenantes. Ce plan identifie notamment la contribution nationale attendue pour chaque activité ainsi que les partenaires nationaux. Il nous donne également l'opportunité de déterminer les ressources nécessaires, celles disponibles et à mobiliser par produit et résultat. Il est la base pour formaliser le tableau annexé représentant la synthèse budgétaire du plan de mise en œuvre du PPTD Burkina Faso.

5. MISE EN ŒUVRE ET GESTION

La mise en œuvre du PPTD est sous la responsabilité des partenaires tripartites avec l'appui du BIT. A cet effet, le ministère en charge du travail mettra en place un comité technique de suivi qui se réunira tous les six mois, au minimum. Ce comité devra, notamment, inclure les départements ministériels sectoriels et les organisations syndicales et patronales ayant contribué à l'élaboration du PPTD.

Dans ce cadre, le BIT apportera son appui dans la supervision de la mise œuvre du programme, en collaboration avec les mandants tripartites et les partenaires techniques et financiers du Burkina Faso. Il sera privilégié la concentration des efforts sur les priorités et résultats définie d'un commun accord avec les acteurs bénéficiaires eux-mêmes.

Tous les projets de coopération technique actifs ou futurs du BIT au Burkina Faso doivent s'inscrire dans une perspective d'appui à la mise en œuvre de ce programme, ainsi, une meilleure synergie sera recherchée dans la mise en œuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et faire converger toutes ces ressources vers l'atteinte des résultats. Le BIT travaillera à assurer une synergie entre ses interventions et celles des partenaires nationaux, ainsi que celles des autres agences du SNU, dans le cadre du PNUAD par exemple, et d'autres partenaires au développement afin d'assurer un plus grand impact et une pérennité des acquis ; mais aussi mobiliser les ressources potentielles vers l'atteinte de ces résultats.

Le recours à l'expertise nationale sera privilégié comme démarche stratégique favorable à l'appropriation des acquis et à leur pérennisation. Le BIT mobilisera le soutien et l'expertise de tous ses projets et programmes de coopération technique, de ses différents Départements et Unités techniques afin d'assurer le succès du Programme au Burkina Faso.

La pleine implication des mandants tripartites (gouvernement, organisations d'employeurs, organisations de travailleurs) de l'OIT dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation nécessitera un renforcement de leurs capacités. A cet égard, les outils méthodologiques développés par les différents Départements et Unités du BIT (EVAL, PROGRAM, INTEGRATION, EMP/POLICY, ACTRAV, ACTEMP, EIIP, GENDER, IPEC, TURIN (CIF-OIT)) permettront d'aider les mandants à participer, de façon efficace, au processus de mise en œuvre du PPTD au Burkina Faso.

En termes de programmation, le PPTD sera régi par l'approche basée sur les résultats.

Une stratégie de communication autour du PPTD Burkina Faso sera élaborée, avec l'appui technique du BIT. Elle interviendra aux niveaux interne et externe et devra servir à donner une visibilité accrue aux activités menées en faveur de la promotion du travail décent au Burkina Faso, notamment auprès des Agences du système des Nations Unies ainsi qu'auprès de la communauté des partenaires techniques et financiers.

L'appui au management du PPTD du Burkina Faso est budgétisé à hauteur de 11% qui se décline comme suit : 2% pour le suivi / évaluation, 5% pour le renforcement de capacités des membres du Comité, 2% pour la stratégie de communication et 2% pour des missions d'appui.

6. MODALITÉS RELATIVES AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le suivi et l'évaluation sont de la responsabilité des mandants tripartites avec l'appui du BIT. Dans le cadre de son appui le BIT veillera, entre autres, au respect des règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes ; en l'occurrence, l'établissement des rapports annuels, du rapport à mi-parcours (attendu à la fin de l'année 2, soit fin 2013) et du rapport final d'évaluation. Le suivi et l'évaluation porteront sur l'impact du PPTD en termes qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus. Ainsi, le Comité pourra envisager une autoévaluation annuelle du programme (qui pourrait être conduite en parallèle des évaluations nationales). Elles permettront de faire le point sur les avancées et de procéder, éventuellement, aux ajustements nécessaires en fonction de l'évolution du contexte national.

Une évaluation à mi-parcours interviendra en 2013, et sera conduite sous la supervision du comité et avec l'appui technique du BIT. De même, des réunions de revues annuelles seront organisées. Le BIT apportera son appui pour ce qui concerne le suivi évaluation, notamment à travers le renforcement des capacités.

7. RESSOURCES

La mobilisation des ressources est un élément clé de la réussite du Programme. Il s'agira en particulier pour les mandants, en collaboration avec le BIT, de mobiliser toutes les ressources nationales possibles (ressources internes ou des donateurs localement) susceptibles de favoriser la bonne mise en œuvre du programme. A cet égard, la mobilisation des ressources nationales, notamment des ressources PPTD et les CDMT sur l'emploi devraient faciliter la prise en compte du travail décent dans la SCADD. La mobilisation de ressources devra faire partie intégrante des fonctions du Comité.

Ainsi, les ressources disponibles ou mobilisables ci-après pourront être ciblées :

- Les ressources nationales ;
- les projets de coopération technique du BIT ;
- le budget ordinaire pour la coopération technique (CTBO) du BIT ;
- le budget régulier du BIT (pour les missions d'appui - conseil, DE formulation de projets, etc.) ;
- le compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) du BIT ;
- les ressources disponibles auprès d'autres agences du Système des Nations Unies.

L'ensemble du programme est évalué à 9,9 millions de dollars des Etats-Unis, dont 5,7 millions de dollars des États-Unis à mobiliser.

Les ressources additionnelles à mobiliser sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre du programme, consolider ou parachever les résultats à moyen et long termes, avec le concours des partenaires nationaux, du SNU et des autres partenaires au développement du Burkina Faso.

ANNEXE 1 : ALIGNEMENT DU PPTD AVEC LES CADRES NATIONAUX

Résultats	Effet du PNUAD	Priorités de la SCADD	OMD
Priorité 1 : la promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural			
Résultat 1.1 : L'intégration de l'emploi dans les politiques, plans sectoriels et nationaux est effective	Effet 1 : « La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat 1.2 : Les capacités institutionnelles des Ministères en charge du Travail, de l'Emploi, des partenaires sociaux et des autres acteurs sont renforcées dans le domaine de la promotion de l'emploi décent	Effet 1 : « La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat 1.3 : Les programmes de développement des compétences pour l'emploi des jeunes hommes, femmes et personnes handicapées et la promotion d'emplois ruraux et urbains sont mis en œuvre (Projet CEJEDRAO-EMP/SKILLS + Projet GERME)	Effet 1 : « La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat 1.4 : Le Gouvernement, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux prennent des mesures pour promouvoir l'application des méthodes intensives en emploi décent dans les programmes d'investissements, aux fins du développement local	Effet 1 : « La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat 1.5 : Les mandants tripartites et autres acteurs clés ont des capacités renforcées pour consolider le dialogue social, ratifier, appliquer les normes internationales du travail et mettre en œuvre les obligations constitutionnelles du Burkina faso en matière normative	Effet 3 : « La gouvernance politique, administrative, économique et locale est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains et de l'égalité de genre »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

DU BURKINA FASO

Résultat 1.6 : Les capacités nationales sont renforcées en vue de mettre en œuvre le plan d'action national pour éliminer les pires formes de travail des enfants	Effet 2 : « La qualité du capital humain est améliorée pour un développement durable »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 2. Assurer l'éducation primaire pour tous
Priorité 2 : Le renforcement et l'extension de la protection			
Résultat 2.1 : Le processus de construction du socle de protection sociale est lancé et intégré dans la SCADD, en lien avec le GIP	Effet 2 : « La qualité du capital humain est améliorée pour un développement durable »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat 2.2 : Les mandants tripartites élaborent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de SSE dans les économies	Effet 2 : « La qualité du capital humain est améliorée pour un développement durable »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies OMD 7. Préserver l'Environnement
Résultat 2.3 : Les mandants consolident les acquis et intensifient les actions de lutte contre le VIH/SIDA-ST en milieu de travail (y compris l'économie informelle)	Effet 2 : « La qualité du capital humain est améliorée pour un développement durable »	Axe 1 : la Consolidation de l'économie Axe 2 : l'accélération du rythme de la croissance et des autres leviers de la croissance durable.	OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

ANNEXE 2 : CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL RATIFIÉES PAR LE BURKINA-FASO

Convention	Date de ratification	Statut
C 3 Convention sur la protection de la maternité	30:06:1969	ratifiée
C 4 Convention sur le travail de nuit (femmes)	21:11:1960	ratifiée
C 5 Convention sur l'âge minimum (industrie)	21:11:1960	dénoncée le 11:02:1999
C 6 Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie)	21:11:1960	ratifiée
C 11 Convention sur le droit d'association (agriculture)	21:11:1960	ratifiée
C 13 Convention sur la céruse (peinture)	21:11:1960	ratifiée
C 14 Convention sur le repos hebdomadaire (industrie)	21:11:1960	ratifiée
C 17 Convention sur la réparation des accidents du travail	30:06:1969	ratifiée
C 18 Convention sur les maladies professionnelles	21:11:1960	ratifiée
C 19 Convention sur l'égalité de traitement (accidents du travail)	30:06:1969	ratifiée
C 26 Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima	21:11:1960	ratifiée
C 29 Convention sur le travail forcé	21:11:1960	ratifiée
C 33 Convention sur l'âge minimum (travaux non industriels)	21:11:1960	dénoncée le 11:02:1999
C 41 Convention (révisée) du travail de nuit (femmes)	21:11:1960	ratifiée
C 52 Convention sur les congés payés	30:06:1969	dénoncée le 12:07:1974
C 81 Convention sur l'inspection du travail	21:05:1974	ratifiée
C 87 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	21:11:1960	ratifiée
C 95 Convention sur la protection du salaire	21:11:1960	ratifiée
C 97 Convention sur les travailleurs migrants (révisée)	09:06:1961	ratifiée
C 98 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective	16:04:1962	ratifiée
C100 Convention sur l'égalité de rémunération	30:06:1969	ratifiée
C101 Convention sur les congés payés (agriculture)	30:06:1969	dénoncée le 12:07:1974
C105 Convention sur l'abolition du travail forcé	25:08:1997	ratifiée
C111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession)	16:04:1962	ratifiée
C116 Convention portant révision des articles finals	16:04:1962	ratifiée
C122 Convention sur la politique de l'emploi	28:10:2009	ratifiée
C129 Convention sur l'inspection du travail (agriculture)	21:05:1974	ratifiée
C131 Convention sur la fixation des salaires minima	21:05:1974	ratifiée
C132 Convention sur les congés payés (révisée)	12:07:1974	ratifiée
C135 Convention concernant les représentants des travailleurs	21:05:1974	ratifiée
C138 Convention sur l'âge minimum	11:02:1999	ratifiée
C141 Convention sur les organisations de travailleurs ruraux	25:08:1997	ratifiée
C142 Convention sur la mise en valeur des ressources humaines	28:10:2009	ratifiée
C143 Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)	09:12:1977	ratifiée
C144 Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail	25:07:2001	ratifiée
C150 Convention sur l'administration du travail	03:04:1980	ratifiée
C159 Convention sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées	26:05:1989	ratifiée
C161 Convention sur les services de santé au travail	25:08:1997	ratifiée
C170 Convention sur les produits chimiques	15:09:1997	ratifiée
C173 Convention sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur	11:02:1999	ratifiée
C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants	25:07:2001	ratifiée
C183 Protection de la maternité, 2000	04:03:2013	ratifiée
C184 Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture	28:10:2009	ratifiée

Source : iloex, 7.10.2011 <http://www.ilo.org/iloex/cgi-bin/lex/ratificat?p1?Burkina+Faso>



PROGRAMME PAYS DE PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT AU BURKINA FASO